

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	26 avril 2018	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	26 avril 2018	En exercice : 50 Présents : 38 Votants : 46

Séance du jeudi 3 mai 2018

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi trois mai deux mille dix-huit à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, M. Rémi BICHEBOIS, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, M. Nicolas SORET, Mme Bernadette MONNIER (arrivée à 19h20), M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Hassan LARIBIA, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Thierry LEAU, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, M. Jean-Louis JOURNEAU, M. Lionel BOUTIN, Mme Valérie BRUSIN, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER (arrivé à 19h20), M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Christian ROTILIO, procuration à M. Jean-Pierre BARRET
M. Claude PERREAU, procuration à M. Patrice CHASSERY
M. Jean-Yves MESNY, procuration à M. Mohammed BELKAID
M. Jean PARMENTIER, procuration à Mme Sylvie CHEVALLIER
M. Jacques COURTAT, procuration à Mme Emilie LAFORGE
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Thierry LEAU
Mme Laure FARO, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT
M. Bruno JAN, procuration à Mme Ludivine DUFOUR
Mme Eliette ITALIANO, suppléée par M. Jean-Louis JOURNEAU
M. Jean-Pierre BAUSSART, suppléé par Mme Valérie BRUSIN
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU
Mme Frédérique COLAS
Mme Laurence MARCHAND
M. Gilles-Maxime POIBLANC



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Ludivine DUFOUR

Objet : Médiation préalable obligatoire (MPO) – convention avec le Centre de Gestion de l'Yonne

Objet : Médiation préalable obligatoire (MPO) – convention avec le Centre de Gestion de l'Yonne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de justice administrative,
Vu la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984, portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,
Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI siècle,
Vu le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux,
Vu l'arrêté du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale,
Vu les délibérations du 30 novembre 2017 et du 30 janvier 2018 instituant la médiation préalable obligatoire et autorisant le président du centre de gestion de l'Yonne à signer la présente convention,
Considérant l'intérêt que représente cette adhésion pour assurer la médiation entre la collectivité et le personnel, en cas de litiges,
Vu la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire présentée par le Centre de Gestion de l'Yonne,
Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires en date du 26 avril 2018,
Vu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de conventionner avec le Centre de Gestion de l'Yonne sur la mise en place de l'expérimentation à la médiation préalable obligatoire.
- **APPROUVE** les termes de la convention du Centre de Gestion de l'Yonne,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document administratif relatif à ce dossier,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget général de la Communauté de Communes du Jovinien.



Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET

Date de réception
par la Sous-Préfecture : 18/05/2018
Date de publication : 18/05/2018